

# ACTION CONJOINTE

## EEPLIANT3

# NEWSLETTER

QUATRIÈME ÉDITION

BRUXELLES, MARS 2024

Efficacité énergétique des produits :

Un projet financé par  
l'UE

Confrontation à la  
réalité

Que nous  
apprennent les  
résultats  
d'EEPLIANT3 ?

Dans cette dernière édition de notre newsletter, nous allons vous rendre compte de la clôture réussie de [l'Action concertée EEPLIANT3](#) et de ses résultats. Financée par l'Union européenne (UE), l'Action conjointe EEPLIANT3 est un nouveau témoignage de l'engagement de l'UE en faveur d'un avenir durable et plus vert.

L'Action conjointe visait à contribuer aux bénéfices économiques et environnementaux attendus de la législation-cadre sur l'écoconception et l'étiquetage énergétique en vérifiant la performance énergétique et la conformité de six catégories de produits : **climatiseurs et ventilateurs de confort, sèche-linge, chauffe-eau et ballons d'eau chaude, unités de ventilation, sources lumineuses et dispositifs de chauffage des locaux**, ainsi qu'un petit nombre de téléviseurs, de machines à laver et de caves à vin.

Bien qu'elles ne soient pas statistiquement représentatives en raison de l'approche de la sélection des produits basée sur le risque, les inspections d'EEPLIANT3 ont révélé des niveaux inquiétants de non-conformités aux exigences en matière d'étiquetage et de label énergétique dans l'ensemble des groupes de produits inspectés. De même, les tests de vérification de conformité effectués par des laboratoires accrédités ont également permis de détecter des niveaux significatifs de non-conformités présumées.

Les résultats démontrent la capacité des autorités européennes de surveillance du marché (ASM) d'identifier les produits présentant une forte probabilité de non-conformités. Mais ils appellent également à un changement de paradigme dans la manière dont les opérateurs économiques, les ASM et les organismes de régulation devraient coopérer pour remédier aux lacunes et améliorer la situation du marché.

L'impact d'EEPLIANT3 dépasse toutefois de simples tests et inspections de produits. Les activités de renforcement des capacités du projet et leurs résultats, y compris les nouveaux outils numériques, les méthodes de collaboration, les lignes directrices et le matériel de formation, ont aidé les responsables de la surveillance du marché à acquérir des connaissances et de l'expérience, à renforcer leur collaboration et, par conséquent, à améliorer l'efficacité et l'efficience de la surveillance du marché.

Et cela ne s'arrête pas là. Les ASM nationales poursuivent les efforts au niveau national ainsi que dans le cadre de la nouvelle Action conjointe EEPLIANT4 cofinancée par l'UE, qui débutera en mai.

► Regarder la vidéo EEPLIANT3 : [https://www.youtube.com/watch?v=l\\_4EJ4-](https://www.youtube.com/watch?v=l_4EJ4-)



This project is funded  
by the European Union



vores bureau

#### AVERTISSEMENT !

Les résultats de cette action reposent sur des échantillons de produits collectés sur les marchés des pays participants. Comme pour la plupart des activités de surveillance du marché, les résultats représentent, pour l'essentiel, les efforts ciblés que les autorités entreprennent pour identifier les produits suspectés de non-conformités/non conformes. Pour cette raison, les résultats ne donnent pas une image statistiquement valable de l'ensemble de la situation du marché pour chaque catégorie de produits inspectée.

**LES RÉSULTATS SONT DISPONIBLES !** - Nous avons procédé à des inspections de documents et en ligne, y compris des vérifications dans le [Registre européen des produits pour l'étiquetage énergétique \(European Product Registry for Energy Labelling - EPREL\)](#), ainsi qu'à des tests physiques de vérification de la conformité sur près de 290 modèles de produits répartis dans six groupes de produits soumis aux exigences de l'UE en matière d'écoconception et d'étiquetage énergétique. Voici les résultats.

### 1. Climatiseurs et ventilateurs de confort

**96 % (110 sur 113)** des modèles contrôlés ont échoué à l'inspection des documents, c'est-à-dire aux contrôles de la déclaration de conformité de l'UE, du marquage CE, de l'étiquetage énergétique, de la documentation technique liée à l'étiquetage énergétique, de la fiche d'information produit (product information sheet - PIS) et des exigences en matière d'information sur l'écoconception.

La quasi-totalité (**99 %, 271 sur 274**) des produits contrôlés sur 95 boutiques en ligne de détaillants à travers l'Europe présentaient des non-conformités. Plus de la moitié d'entre eux ont pris des mesures correctives appropriées après avoir été informés par les ASM.

Des essais en laboratoire portant sur 47 climatiseurs de type split et à conduit d'air ont révélé un **taux de non-conformité présumé de 28 % (13 sur 47)** pour ces échantillons. Ces tests ont révélé des différences notables dans la manière dont les unités se sont comportées lors des essais par rapport aux normes d'essais pertinentes et par rapport aux cas d'utilisation en conditions réelles. Ces différences doivent faire l'objet d'une évaluation plus approfondie.

En réponse à ces constatations, les ASM participantes ont pris plus de 100 mesures d'exécution, dont la résolution de 85 défauts de conformité, 2 interdictions de vente, 12 retraits de produits et 13 amendes.

### 2. Sèche-linge domestiques

Les résultats des inspections des documents des sèche-linge sont tout aussi décourageants. **97% (101 sur 104)** des modèles examinés ne répondent pas aux exigences. Les contrôles ont porté sur la vérification de la déclaration UE de conformité, du marquage CE, de l'étiquette énergétique, de la documentation technique liée à l'étiquette, de la

PIS, ainsi que des exigences en matière d'information sur l'écoconception.

L'inspection de 94 boutiques en ligne sur les marchés des États membres participants a révélé que **91 % (249) des 279** produits (pages sur les produits, pages de listes et pages de paniers) examinés sur ces sites web n'étaient pas conformes. Dans 94 cas (34 %), il n'y avait aucune étiquette énergétique.

Les 30 modèles de sèche-linge testés répondent tous aux exigences d'efficacité énergétique. Toutefois, **12 (40 %)** de ces modèles ont échoué à l'unique test de vérification de la conformité portant sur d'autres paramètres du produit, tels que le taux d'humidité final ou la consommation d'énergie en mode marche/arrêt. Les tests en laboratoire et les actions de suivi ont révélé que la vérification de la teneur en eau finale obligatoire des textiles séchés n'était pas entièrement prise en compte dans le règlement (UE) n° 932/2012. Ce point a été rectifié dans le nouveau [règlement \(UE\) 2023/2533](#), ce qui constitue un résultat positif du projet.

Les mesures de suivi ont permis de corriger 29 défauts de conformité. La vente d'un modèle a été interdite et 15 modèles ont été retirés du marché. En outre, les ASM concernées ont infligé 9 amendes.

---

### 3. Chauffe-eau (électriques, y compris « intelligents », et pompes à chaleur) et ballons d'eau chaude

Les contrôles des documents dans cette catégorie de produits ont montré qu'**environ la moitié (46 sur 96)** des modèles examinés présentaient des erreurs ou des omissions concernant la déclaration UE de conformité, le marquage CE, les informations et les exigences techniques en matière d'écoconception, l'étiquette énergétique ou la documentation technique relative à l'étiquette. Il a

été constaté que, dans de nombreux cas, le fabricant ou le mandataire avait émis la déclaration UE de conformité *après* la mise sur le marché UE.

Les ASM participantes ont également inspecté 81 boutiques en ligne et un total de 243 produits répertoriés. **La totalité des 81 boutiques en ligne ont échoué** à l'évaluation initiale, et 51 d'entre elles n'étaient toujours pas conformes après le deuxième examen. La plupart des problèmes constatés concernaient l'absence d'étiquettes énergétiques ou de PIS, ou des problèmes liés à l'affichage imbriqué de l'étiquette énergétique.

En ce qui concerne les essais en laboratoire, **12 des 26 modèles (46 %)** ont échoué aux tests. Cela inclut 8 modèles testés trois fois.

Ces contrôles ont donné lieu à plus de 100 mesures correctives obligatoires et volontaires. Les défauts de conformité ont été corrigés dans 39 cas. Un fabricant a arrêté la production d'un modèle, tandis que dans un cas, la vente du modèle a été volontairement interrompue.

---

#### 4. Unités de ventilation résidentielle (UVR)

Avant EEPLIANT3, il y avait eu peu de surveillance du marché sur les unités de ventilation. Les résultats du projet indiquent que ce marché nécessitera un suivi continu dans les années à venir.

En ce qui concerne les contrôles des documents, **43 % (61) des 143 modèles** échantillonnés n'ont pas satisfait à l'examen des obligations imposées aux fabricants, concernant le PIS, la classe de consommation d'énergie spécifique ou la présence d'instructions de démontage.

L'inspection de 101 modèles de produits sur 51 sites web de détaillants a révélé **un taux de non-conformité stupéfiant de 88 %**. Fait remarquable, un certain nombre de distributeurs qui avaient apporté des corrections à la suite de ces contrôles ont cessé de s'y conformer après la correction initiale. Cette constatation est ressortie des résultats d'un petit nombre de contrôles de suivi non systématiques.

Un échantillon de 30 modèles suspects a été envoyé pour être testé en laboratoire. **17 (57 %)** de ces modèles ont échoué aux tests, y compris deux

unités de ventilation bidirectionnelle avec récupérateur de chaleur à régénération qui ont été testées trois fois. Trois des opérateurs économiques responsables ont pu, sur la base d'une argumentation raisonnable, démontrer que leurs UVR auraient été conformes sur la base de paramètres de test différents, ce qui a été accepté. Toutes les unités non conformes ont été soit retirées du marché, soit mises en conformité.

---

#### 5. Sources lumineuses

Les contrôles de conformité des sources lumineuses avec et sans culot (c'est-à-dire le culot d'une ampoule, qui sert d'interface entre la source lumineuse et l'alimentation électrique) ont révélé des résultats plutôt inquiétants.

**187 des 199 modèles (94 %)** ont échoué à l'inspection des documents, qui comprenait des vérifications du marquage CE, de l'étiquette énergétique, de la PIS, des exigences en matière d'information sur l'écoconception ou des informations obligatoires sur le produit figurant sur le site web du fabricant. Les non-conformités concernent des informations ou des valeurs manquantes, incorrectes ou incohérentes.

Les résultats de l'évaluation de 83 boutiques en ligne sont tout aussi décevants. **96 % (239) des 249 modèles** contrôlés sur ces sites web n'étaient pas conformes aux exigences de l'UE en matière d'affichage de l'étiquette énergétique et/ou de la PIS. Outre l'absence d'étiquettes ou de PIS, des problèmes ont été identifiés concernant la taille ou les couleurs de l'affichage imbriqué de l'étiquette, ainsi que l'exactitude ou l'exhaustivité des informations figurant sur la PIS.

Le niveau de non-conformité lors des essais en laboratoire était très élevé. **71 sources lumineuses sur 80 (89 %)** ont échoué aux tests de vérification.

Bien qu'une analyse plus approfondie soit nécessaire pour déterminer les causes profondes de ces résultats, une partie du problème semble être liée aux ambiguïtés du règlement sur les produits, qui donnent lieu à des interprétations divergentes, et à des complexités, notamment relatives à la définition des produits contenant des substances et à <sup>1</sup>la classification correcte des bandes LED.

---

<sup>1</sup> [Le règlement \(UE\) 2021/340](#) définit les « produits contenant » comme des produits qui contiennent une ou plusieurs sources lumineuses ou appareillages de commande séparés, ou les deux, y compris, sans s'y limiter, les luminaires qui peuvent être démontés afin de vérifier séparément la ou les sources lumineuses

contenues, appareils ménagers contenant une ou plusieurs sources lumineuses, meubles (étagères, miroirs, vitrines) contenant une ou plusieurs sources lumineuses. Si le produit contenant est mis sur le marché avec une source lumineuse incluse, la classe de l'étiquette

L'application de la réglementation a donné lieu à 19 interdictions de vente, 26 retraits de modèles et 16 amendes. En outre, 20 défauts de conformité identifiés ont été résolus.

## 6. Appareils de chauffage de locaux

L'activité s'est concentrée sur les chauffages électriques (conventionnels et radiants) et les appareils de chauffage au gaz ou biomasse.

Les ASM ont contrôlé 135 modèles au total pour vérifier leur conformité aux exigences en matière d'écoconception, d'étiquetage énergétique et de documentation technique. **77 % (104)** de ces modèles présentaient une ou plusieurs erreurs ou informations manquantes dans la déclaration de conformité de l'UE, le marquage CE, l'étiquette énergétique, la PIS et/ou la documentation technique. Sur les 67 produits contrôlés dans EPREL, seuls 8 (12 %) étaient entièrement corrects et complets.

L'évaluation de 44 sites web de détaillants a montré que **tous (100 %)** présentaient des problèmes de conformité. Les principales non-conformités concernaient des étiquettes ou des PIS manquantes, des étiquettes énergétiques placées loin du prix, des couleurs d'affichage imbriquées incorrectes ou des informations illisibles.

Les résultats des tests de laboratoire ont été plus positifs. Seuls **8 (15 %) des 52 modèles testés** se sont révélés non conformes après le test d'une unité, ce qui indique une suspicion de non-conformité. L'une des principales conclusions de ces essais est que l'absence de tolérances de vérification pour certains paramètres déclarés (par exemple, la chaleur de sortie) dans le règlement fait qu'il est difficile pour les ASM de faire respecter certaines disparités entre les valeurs déclarées et les valeurs déterminées.

L'activité a également révélé une lacune dans les définitions de la « flamme pilote permanente » et des chauffages biomasse à façade ouverte et fermée, qu'il convient de combler, ainsi que plusieurs problèmes concernant les méthodes d'essais pour les appareils de chauffage à façade fermée.

Plus de 140 mesures correctives ont été prises par les ASM et les opérateurs économiques concernés. Il s'agit de plus de 50 contacts informels,

---

énergétique de la source lumineuse incluse doit être référencée dans la documentation technique accompagnant le produit, [https://www.seai.ie/home-energy/energy-labelling-and-ecodesign/energy-](https://www.seai.ie/home-energy/energy-labelling-and-ecodesign/energy-labelling/Understanding-the-label-on-lightbulbs-and-luminaires.pdf)

29 avertissements, 19 résolutions de défauts de conformité, 13 interdictions de vente, 18 retraits et 7 amendes.

## 7. Mini-tests pilotes sur les écrans de télévision, les machines à laver et les caves à vin

Dans le cadre des travaux d'EEPLIANT3 sur les nouveaux défis émergents en matière de surveillance du marché, les autorités de surveillance du marché participantes ont examiné 71 modèles de divers appareils : écrans de télévision, lave-linge, caves à vin, lave-linge séchant, congélateurs pour crèmes glacées, lave-vaisselle, réfrigérateurs domestiques et disposant d'une fonction de vente. Les ASM participantes ont développé et utilisé une méthodologie pilote semi-aléatoire pour sélectionner les échantillons de modèles.

Les résultats des inspections des documents et des vérifications d'EPREL sont mitigés. Plus de la moitié des modèles de produits (**39 sur 71, 55 %**) présentaient des non-conformités au niveau de leur documentation technique, mais seulement **8 (11 %)** présentaient des erreurs ou n'étaient pas enregistrés dans le registre EPREL.

Des tests en laboratoire ont été effectués sur cinq téléviseurs, six machines à laver et cinq caves à vin. Les cinq caves à vin, les deux lave-linge et les trois téléviseurs ont tous échoué au test unique. Du fait que des mesures correctives volontaires ont été prises par les fabricants concernés, il n'a pas été nécessaire de procéder à un triple test des caves à vin non conformes.

## CONCLUSIONS

Les résultats des vérifications des documents et en ligne d'EEPLIANT3 sont globalement désastreux. La majorité des problèmes identifiés sont communs aux six catégories de produits concernées (par exemple, erreurs dans la déclaration UE de conformité, absence ou erreur d'étiquette énergétique ou de PIS, absence de signatures, de valeurs, de formules de calcul, de rapports d'essais, de références à des normes ou à des réglementations, produits non enregistrés dans EPREL ou enregistrés avec des erreurs).

Certains de ces problèmes semblent avoir été causés par un manque de connaissances parmi les

[labelling/Understanding-the-label-on-lightbulbs-and-luminaires.pdf](https://www.seai.ie/home-energy/energy-labelling-and-ecodesign/energy-labelling/Understanding-the-label-on-lightbulbs-and-luminaires.pdf) (consulté le 19/03/2024).

opérateurs économiques concernés. Parallèlement, de nombreux problèmes persistent malgré tous les efforts de surveillance du marché financés par l'UE et déployés au niveau national.

Quelle qu'en soit la cause, la non-conformité a de nombreux effets négatifs sur les consommateurs, les entreprises et l'environnement. Les promesses non tenues en matière d'efficacité énergétique entraînent une augmentation des coûts énergétiques, une perte de confiance des consommateurs, une concurrence déloyale et des émissions inutiles de CO<sub>2</sub>, tout en accélérant l'épuisement des ressources naturelles.

Les résultats d'EEPLIANT3 appellent à l'action. Le renforcement de l'application, l'amélioration de la réglementation, une coopération plus étroite entre les législateurs, les organismes de surveillance et les opérateurs économiques, ainsi qu'une meilleure connaissance des exigences sont essentiels pour améliorer le respect des règles en matière d'écoconception et d'étiquetage énergétique.

À cette fin, les efforts concertés du projet pour renforcer les capacités et améliorer la collaboration et le partage des connaissances entre les ASM européennes, les services des douanes de l'UE et l'industrie ont permis d'obtenir des résultats significatifs et de tirer des enseignements.

---

### **L'innovation rencontre la réglementation : cinq outils informatiques pour la surveillance du marché et une démonstration de faisabilité.**

Compte tenu du volume sans cesse croissant de produits liés à l'énergie mis sur le marché de l'UE, il est essentiel de tirer parti des outils informatiques pour compenser les contraintes en matière de ressources auxquelles sont confrontées de nombreuses ASM. L'optimisation des processus de surveillance des marchés fait partie de la solution.

EEPLIANT3 a développé trois solutions informatiques. EepliantCrawler est le fleuron du portefeuille informatique du projet. Il s'agit d'un produit minimum viable (MVP) permettant d'explorer les sites web des détaillants et les plateformes de commerce électronique qui vendent des écrans de télévision sur deux marchés de l'UE, l'Allemagne et l'Irlande. L'outil extrait des données et des informations telles que les descriptions de produits, les spécifications, les prix, les étiquettes énergétiques, les PIS, et aide les ASM à détecter plus rapidement les produits non conformes en signalant, par exemple, les articles comportant des informations incorrectes ou

manquantes, les étiquettes énergétiques ou les PIS. Le logiciel met également en évidence les incohérences au niveau des données entre les sites web et les entrées dans EPREL.

CybPort 3.0 est une autre application logicielle développée par EEPLIANT3 pour aider les ASM à automatiser le téléchargement des contrôles des dossiers dans le [Système d'information et de communication pour la surveillance du marché \(Information and Communication System for Market Surveillance - ICSMS\)](#).

[ClickAway](#) est la nouvelle plateforme web d'EEPLIANT3, qui permet aux responsables de la surveillance du marché de l'UE d'accéder à une collection de sources (pour la plupart) d'outils, de bases de données et d'autres ressources utiles pour la surveillance du marché de l'écoconception et de l'étiquetage énergétique.

Outre le développement de ces outils, EEPLIANT3 a contribué à la productivité de deux solutions informatiques de l'Autorité irlandaise de l'énergie durable : ELS, un système d'inspection et de rapport sur l'étiquetage énergétique, et ASM-CMS, un système de gestion de dossiers, configuré pour la surveillance du marché de l'écoconception, de l'étiquetage énergétique et de l'étiquetage des pneus. Les deux systèmes sont désormais disponibles pour distribution et reproduction par les ASM intéressées (envoyer un e-mail à [info@prosafe.org](mailto:info@prosafe.org) pour plus d'informations).

La preuve du concept de l'évaluation automatisée des rapports d'essais en laboratoire dans le cadre du processus de vérification de la conformité a été la cerise sur le gâteau. Le PoC a testé l'aptitude de deux cadres d'intelligence artificielle (IA) payants : Amazon Web Services (AWS) et Google Document AI. Les deux plateformes ont été jugées adaptées, avec néanmoins quelques distinctions en termes de caractéristiques et d'avantages technologiques.

---

### **L'heure est à la rétrospective : L'événement final d'EEPLIANT3**

EEPLIANT3 a conclu ses travaux par un événement final hybride les 6 et 7 mars 2024 à Bruxelles. Des représentants des ASM, de la Commission européenne, des associations sectorielles, des organisations de consommateurs et des organismes d'essai ont participé à l'événement organisé par [PROSAFE](#)

Outre la présentation des résultats des inspections et des tests, l'événement a aussi accueilli des

démonstrations en direct de nombreux nouveaux outils, méthodes et matériels de formation. Les participants ont également suivi des ateliers sur l'identification des lacunes et des défis du cadre de surveillance du marché existant et l'exploration de solutions pratiques.

---

### L'action conjointe EEPLIANT4 débute en mai prochain.

EEPLIANT4, la nouvelle action conjointe cofinancée par l'UE sur la surveillance du marché de l'écoconception et de l'étiquetage énergétique, démarre en mai 2024. L'action s'appuiera sur les enseignements et poursuivra le travail d'EEPLIANT3. 27 organisations européennes travailleront ensemble pendant 60 mois sur 8 activités de vérification de la conformité des produits et 4 activités de renforcement des capacités, y compris la formation, les actions conjointes avec les services des douanes de l'UE et le développement d'outils informatiques.

Les catégories de produits concernées sont les suivantes : **appareils de réfrigération, pneus, écrans électroniques, appareils de cuisson, aspirateurs, dispositifs de veille hors mode/en réseau, produits de chauffage et de refroidissement de l'air et appareils de chauffage à combustible solide.** L'événement de lancement aura lieu en juin.

Faites passer le message et soyez attentifs aux mises à jour sur les progrès et les résultats.

\*\*\*

### À propos d'EEPLIANT3

Ces informations sont fournies par [PROSAFE](#) et les 29 organisations représentant 21 pays de l'UE/EEE dans EEPLIANT3 : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, France, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Slovaquie, Suède et Turquie. L'Action concertée EEPLIANT3 est coordonnée par PROSAFE et soutenue par l'Agence autrichienne de l'énergie (AAE) et Vores Bureau (p. ex.).

PROSAFE réunit des responsables de la surveillance des marchés de toute l'Europe depuis 2006. Pour plus d'informations sur cette initiative et sur d'autres projets de surveillance du marché coordonnés par PROSAFE, rendez-vous sur le site [www.eepliant.eu](http://www.eepliant.eu) et [www.prosafe.org](http://www.prosafe.org), et suivez-nous sur X: [@EEPLIANT](#), et [@PROSAFE.ORG](#).

**Contacts : Ioana Sandu**, directrice exécutive, PROSAFE, Avenue des Arts 41, 1040 Bruxelles (Belgique)  
+32 2 757 9336 / [info@prosafe.org](mailto:info@prosafe.org)  
[www.eepliant.eu](http://www.eepliant.eu) / [www.prosafe.org](http://www.prosafe.org)  
✉ : [@PROSAFE\\_ORG](#), [@EEPLIANT](#)

**Chef de projet : Bram Verckens**, Chef de service, SPF Économie, Direction générale de l'énergie, de l'infrastructure et des contrôles, Bruxelles (Belgique)



### CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Cette newsletter fait partie de l'action conjointe EEPLIANT3 qui a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 832558. Le contenu de ce document reflète le point de vue de l'auteur et relève de sa seule responsabilité ; il ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant le point de vue de l'Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (CINEA), de la Commission européenne ou de tout autre organe de l'Union européenne, qui ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'il contient.